

ACCORD TUTORAT ESH

Dernière mise à jour : 21-09-2014

ESH / Contrat de Génération / avenant n°1 / Statut de tuteur :

Signature le 26 mars 2014 d'un avenant à l'accord générationnel.

Ce complément à l'accord intergénérationnel définit plus en détail le rôle du tuteur et les aménagements pouvant être mis en œuvre : Formation du tuteur, aménagement du temps de travail, valorisation du statut, etc.

Voir l'accord .